



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Chalet Peter Williamson, situé au 300, rue Cypihot. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Madame la conseillère Andrée Deschamps et Monsieur le conseiller Ryan Young sont absents de la présente séance.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**10-256-15 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

D'ouvrir la séance ordinaire du 13 octobre 2015. Il est 19 h 36.

Adoptée à l'unanimité.

10-257-15 Ordre du jour

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous,

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 10-256-15 Ouverture de la séance
- 10-257-15 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 10-258-15 Adoption de procès-verbaux

4. Conseil d'agglomération

4.1. Orientations du conseil

- 10-259-15 Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 29 octobre 2015

5. Sécurité publique

- 10-260-15 Modifications de la signalisation conformément au règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement

6. Développement communautaire**7. Urbanisme**

- 7.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 7.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
- 7.3. Autres sujets
 - 10-261-15 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour les services d'une firme d'urbanisme pour le programme particulier d'urbanisme (PPU) – Secteur Nord

8. Services techniques

- 8.1. Autorisation de dépenses
- 8.2. Conclusion de contrats
 - 10-262-15 Autorisation à signer le protocole d'entente avec la Ville de Kirkland quant à l'utilisation d'un site de dépôt de neige usée pour la saison 2015-2016
 - 10-263-15 Adhésion au programme d'achats regroupés de la Ville de Montréal et achat de sel de déglçage – saison hivernale 2015-2016
- 8.3. Acceptation de plans
- 8.4. Réception de travaux

- 10-264-15 Décompte progressif # 1 - Construction d'un trottoir sur le boulevard Industriel et la rue Daoust
- 10-265-15 Décompte progressif # 3 - Travaux de réfection des infrastructures municipales de l'avenue Garden City et de la rue Michaud
- 10-266-15 Décompte progressif # 5 - Construction d'un Carrefour en T
- 10-267-15 Décompte progressif #1 – Travaux de réfection du réseau routier 2015

8.5. Autres sujets

9. Environnement

- 10-268-15 Résolution d'appui à la Ville de Laval – Mémoire – Projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada

10. Développement économique et touristique

- 10-269-15 Approbation des états financiers soumis par la Société de développement commercial pour l'année 2014

11. Finances

11.1. dons / promotions / aides financières

11.2. Autres sujets

- 10-270-15 Adoption des comptes
- 10-271-15 Transfert budgétaire de l'excédent non affecté au poste 02-131-00-410

12. Administration et greffe

12.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

12.2. Opérations Immobilières

12.3. Autres sujets

- 10-272-15 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête de Noël des employés
- 10-273-15 Amendement à la Politique de gestion contractuelle

13. Ressources humaines

13.1. Contrats et ententes

13.2. Autres sujets

14. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 10-274-15 Avis de motion du règlement numéro 781 sur les ententes relatives aux travaux municipaux

- 10-275-15 Adoption du premier projet de règlement numéro 781 sur les ententes relatives aux travaux municipaux
- 10-276-15 Adoption du règlement numéro 783 sur l'obligation d'obtenir un permis pour les entrepreneurs paysagistes et les entrepreneurs en déneigement
- 10-277-15 Avis de motion de règlement numéro 785 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- 10-278-15 Adoption du premier projet de règlement numéro 785 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- 10-279-15 Avis de motion du règlement omnibus numéro 786 afin d'abroger plusieurs règlements

15. Dépôt de documents

16. Levée de la séance

- 10-280-15 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 37 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la période de questions qui s'est ouverte à 19 h 37 et s'est terminée à 20 h 18 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant (organisme syndical)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique d'embauche étudiant col bleu et conséquences sur les deux étudiants qui n'ont pas été embauchés cet été en raison de cette politique; ▪ Demande une copie de la résolution par laquelle le conseil a adopté la politique;
2 ^e intervenant (Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détails du mandat que la Ville entend octroyer dans le cadre du nouveau PPU; ▪ Le PPU sera joint au plan d'urbanisme de 2004 de la Ville de Montréal; ▪ Qui est en charge de la concordance des règlements d'urbanisme avec le schéma; ▪ Quel type de service professionnel la Ville requiert – résolution 10-271-15; ▪ Modification à la politique de gestion contractuelle; ▪ Demande plus d'explication sur le PPCMOI; ▪ Remplacement des membres du CCU selon le règlement numéro 704;
3 ^e intervenant (Non-résident)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi de plusieurs dossiers, dont l'analyse d'un futur complexe sportif; ▪ Études réalisées dans le cadre du transfert possible de l'hôpital; ▪ Date d'échéance du délai de grâce accordé à madame la conseillère Andrée Deschamps; ▪ Compte-rendu du comité technique du parc nature de l'Anse-à-l'Orme; ▪ Processus d'embauche pour l'étudiante qui a vendu des médailles de chiens et processus d'embauche pour une auxiliaire aux travaux publics;
4 ^e intervenant (Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Procédure administrative suivie lors de la réception d'une requête en ligne, est-ce un processus sélectif; ▪ Avis collé sur un contenant de matière résiduelle placé en contravention avec le règlement 782, est-ce un processus sélectif;
5 ^e intervenant (Organisme syndical)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Processus d'embauche d'une étudiante pour vendre des médailles de chiens;
6 ^e intervenant (Organisme syndical)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Ville a-t-elle demandé aux étudiants cols bleus non retenus s'ils étaient intéressés à vendre des médailles de chiens;

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
7 ^e intervenant (Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fleurs de la Ville sur le terrain de Parc Canada; ▪ Entretien déficient des plates-bandes dans le secteur nord; ▪ Charge de travail supplémentaire pour l'administration municipale en raison de l'adoption du règlement 783.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

10-258-15 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 septembre 2015;

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Paola Hawa

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

4.1. ORIENTATIONS DU CONSEIL

10-259-15 Orientation du conseil sur les sujets discutés à la séance du Conseil d'agglomération du 29 octobre 2015

ATTENDU QUE le maire d'une municipalité liée doit se prononcer au Conseil d'agglomération sur les sujets à l'ordre du jour en se basant sur les orientations obtenues du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

De mandater madame le maire, Paola Hawa, à prendre toutes décisions qu'elle jugera appropriées sur les dossiers à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015, en se basant sur les informations obtenues et celles présentées lors de la réunion, et ce dans les meilleurs intérêts de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10-260-15 Modifications de la signalisation conformément au règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement numéro 769 permet au conseil de modifier la signalisation par résolution ;

ATTENDU la recommandation du Comité de circulation-sécurité à l'effet de retirer les deux espaces de stationnement à la sortie du CÉGEP John-Abbott, côté sud-est de la rue Maple ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

De retirer deux espaces de stationnement à la sortie du CÉGEP John-Abbott, côté sud-est de la rue Maple.

Adoptée à l'unanimité.

6. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7. URBANISME

7.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.2. **PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.3. **AUTRES SUJETS**

<p>10-261-15 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour les services d'une firme d'urbanisme pour le programme particulier d'urbanisme (PPU) – Secteur Nord</p>

ATTENDU QUE dans le l'objectif d'établir les grandes orientations d'un PPU futur pour le secteur nord, la Ville a complété une première phase préparatoire par le biais d'études dont le sommaire a été présenté aux citoyens le 20 mai 2015;

ATTENDU QUE dans une seconde phase préparatoire, la Ville a tenue des ateliers-citoyens, et ce rapport est disponible sur notre site internet;

ATTENDU QUE la prochaine étape est de débiter la préparation d'un PPU en tenant compte de toutes les informations recueillies dans

2790

le cadre des phases préparatoires et dans ce contexte, nous devons retenir les services d'une firme d'urbanisme;

ATTENDU QUE le développement du Secteur Nord est un enjeu majeur pour la Ville et nous devons être en mesure de bénéficier de l'expertise d'une firme qui est reconnue dans la préparation d'un programme particulier d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Paola Hawa

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour les services d'une firme d'urbanisme-conseil pour la préparation d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le secteur nord.

D'approuver les critères d'évaluation suivants conformément à la *Loi sur les Cités de Villes* :

Critères	Pondération
Expérience de la firme en nombre d'années et dans des mandats similaires de PPU de plus de 50 hectares de terrain	20 %
Expérience pratique du chargé de projet en années et des mandats similaires de PPU de plus de 50 hectares de terrain	20 %
Expérience de l'équipe de projet ainsi que de la relève	10 %
Expérience nationale et internationale de la firme	10 %
Compréhension du mandat et méthodologie pour la réalisation du mandat	30 %
Échéancier détaillé et présentation des biens livrables	10 %

Adoptée à l'unanimité.

8. SERVICES TECHNIQUES

8.1. AUTORISATION DE DÉPENSES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.2. CONCLUSION DE CONTRATS

10-262-15 Autorisation à signer le protocole d'entente avec la Ville de Kirkland quant à l'utilisation d'un site de dépôt de neige usée pour la saison 2015-2016

ATTENDU QUE le tarif est de 2,30 \$/m³ de neige transportée à ce site pour un maximum de 10 000 m³ de neige ;

ATTENDU QUE ce tarif exclut les frais de soufflage qui sont assumés par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;

2791

ATTENDU QUE ce tarif exclut également les frais de gestion exigible depuis 2003 par la Ville de Kirkland pour l'entretien et le nettoyage du site ;

ATTENDU la recommandation du directeur général à l'effet de signer le protocole d'entente avec la Ville de Kirkland quant à l'utilisation de leur site de dépôt de neige usée ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente avec la Ville de Kirkland quant à l'utilisation de leur site de dépôt de neige usée pour la saison 2015-2016.

D'autoriser une dépense maximale de 9 200,00 \$, taxes non applicables, pour l'année 2015, pour l'utilisation du site de dépôt de neige usée à même le poste budgétaire 02-330-00-419 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

<p>10-263-15 Adhésion au programme d'achats regroupés de la Ville de Montréal et achat de sel de déglçage – saison hivernale 2015-2016</p>

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue désire se joindre au regroupement d'achats avec la Ville de Montréal relativement à la fourniture de sel de déglçage;

ATTENDU QUE selon les résultats obtenus de l'appel d'offres déposé par la Ville de Montréal, la compagnie *Compass Minerals Canada Corp.* a fourni la soumission la plus avantageuse;

ATTENDU la recommandation de l'administration municipale à l'effet d'octroyer le contrat pour la fourniture de sel de déglçage pour la saison 2015-2016 à la compagnie *Compass Minerals Canada Corp.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

D'adhérer au regroupement d'achats de la Ville de Montréal pour la fourniture de sel de déglçage et d'autoriser le directeur général à signer tout document afférent à l'entente de regroupement.

D'octroyer le contrat pour la fourniture de sel de déglçage pour la saison 2015-2016 à la compagnie *Compass Minerals Canada Corp.* pour un montant de 77,31 \$ la tonne métrique, incluant le transport, avant taxes.

D'autoriser une dépense maximale de 35 554,87 \$, taxes incluses, pour l'année 2015, à même le poste budgétaire 02-330-00-626 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

8.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

10-264-15 Décompte progressif # 1 - Construction d'un trottoir sur le boulevard Industriel et la rue Daoust
--

ATTENDU la résolution 08-220-15 octroyant le contrat à la compagnie *Les Pavages D'amour inc.* pour la construction d'un trottoir sur le boul. Industriel et la rue Daoust;

ATTENDU la réception de la recommandation de madame Adiaratou Kanté de la firme *TetraTech QI inc.* datée du 23 septembre 2015 quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à la compagnie *Les Pavages d'Amour inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Dana Chevalier

D'entériner la recommandation de la firme *TetraTech QI inc.* datée du 23 septembre 2015, quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à la compagnie *Les Pavages d'Amour inc.* relativement à la construction d'un trottoir sur le boul. Industriel et la rue Daoust.

D'autoriser le paiement de la somme de 168 929,61 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 780.

Adoptée à l'unanimité.

10-265-15 Décompte progressif # 3 - Travaux de réfection des infrastructures municipales de l'avenue Garden City et de la rue Michaud
--

ATTENDU la résolution 08-219-15 autorisant une dépense pour les travaux de réfection des infrastructures municipales sur les rues Garden City et Michaud;

ATTENDU la réception de la recommandation de madame Adiaratou Kanté de la firme *TetraTech QI inc.* datée du 24 septembre 2015 quant au paiement du décompte progressif numéro 3 à la compagnie *Les Constructions CJRB inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

D'entériner la recommandation de la firme *TetraTech QI inc.* datée du 24 septembre 2015, quant au paiement du décompte progressif numéro 3 à la

2793

compagnie *Les Constructions CJRB inc.* relativement aux travaux de réfection des infrastructures municipales sur les rues Garden City et Michaud.

D'autoriser le paiement de la somme de 486 743,76 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 778.

Adoptée à l'unanimité.

10-266-15 Décompte progressif # 5 - Construction d'un Carrefour en T

ATTENDU la résolution 05-144-15 autorisant une dépense pour la construction d'un carrefour en « T »;

ATTENDU la réception de la recommandation de monsieur Ludovic Laurent, ing. de la firme TetraTech QI inc. datée du 27 septembre 2015 quant au paiement du décompte progressif numéro 5 à la compagnie Construction Bau-Val inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Dana Chevalier

D'entériner la recommandation de la firme *TetraTech QI inc.* datée du 27 septembre 2015, quant au paiement du décompte progressif numéro 5 à la compagnie *Construction Bau-Val inc.* relativement aux travaux de construction d'un carrefour en «T».

D'autoriser le paiement de la somme de 816 161,12 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 777.

Adoptée à l'unanimité.

10-267-15 Décompte progressif #1 – Travaux de réfection du réseau routier 2015

ATTENDU la résolution 07-192-15 autorisant une dépense pour effectuer les travaux de réfection du réseau routier pour l'année 2015;

ATTENDU la réception de la recommandation de monsieur Harold Poitras de la firme Comeau Experts-Conseils datée du 7 octobre 2015 quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à la compagnie Roxboro Excavation inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

D'entériner la recommandation de la firme *Comeau Experts-Conseils* datée du 7 octobre 2015, quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à la compagnie *Roxboro Excavation inc.* relativement aux travaux de réfection du réseau routier pour l'année 2015.

D'autoriser le paiement de la somme de 176 109,83 \$, taxes incluses, à même un emprunt au fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité.

8.5. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

9. ENVIRONNEMENT

10-268-15	Résolution d'appui à la Ville de Laval – Mémoire – Projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada
------------------	---

ATTENDU QUE de nombreuses municipalités opèrent des systèmes de production et de distribution d'eau potable;

ATTENDU QUE le projet d'oléoduc d'Énergie Est TransCanada expose notamment les rivières des Outaouais, des Prairies et des Mille Îles ainsi que les lacs Saint-Louis et des Deux Montagnes à des risques de contamination par hydrocarbure;

ATTENDU QUE dans le cadre de la consultation publique de la Commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), Ville de Laval a produit un mémoire qui expose de nombreuses interrogations en regard de la capacité éventuelle de l'exploitant de garantir une intervention efficace et rapide en cas de déversement accidentel, notamment par fuite de la canalisation située sous et aux abords des cours d'eau;

ATTENDU QU' un éventuel déversement serait susceptible de compromettre l'alimentation en eau de toutes les municipalités qui s'alimentent à même le ou les cours d'eau situés en aval d'une fuite;

ATTENDU la responsabilité fiduciaire des municipalités en matière de protection des citoyens et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

D'appuyer la position de la Ville de Laval telle qu'exprimée dans son mémoire du mois de septembre 2015 déposé dans le cadre de la consultation publique de la Commission de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

10-269-15 Approbation des états financiers soumis par la Société de développement commercial pour l'année 2014

ATTENDU QUE l'article 30 du Règlement numéro 771 sur la Société de développement commercial (SDC) prévoit que la SDC doit présenter ses états financiers au conseil municipal pour approbation;

ATTENDU la recommandation du trésorier de la Ville quant à la conformité des états financiers nouvellement présentés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Dana Chevalier

D'approuver les états financiers de la Société de Développement commercial pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

11. FINANCES

11.1. *DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES*

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11.2. *AUTRES SUJETS*

10-270-15 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Yvan Labelle

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 13 octobre 2015;

2 781 034,92\$

+Liste des comptes fournisseurs en date du 30 septembre 2015

26 425,51\$

Total :

2 807 460,43 \$

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 2 octobre 2015

246 483,67 \$

Adoptée à l'unanimité.

10-271-15 Transfert budgétaire de l'excédent non affecté au poste 02-131-00-410
--

ATTENDU QUE la Ville doit compléter certains mandats de services professionnels d'ici la fin de l'année 2015;

ATTENDU QUE certains mandats seront octroyés en octobre, novembre et décembre de cette année;

ATTENDU QUE ces mandats doivent être financés dans l'excédent non-affecté au 31 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser le transfert de la somme de 39 700 \$ de l'excédent non affecté au 31 décembre 2014 au poste budgétaire *services professionnels* 02-131-00-410 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

12. ADMINISTRATION ET GREFFE

12.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.3. AUTRES SUJETS

10-272-15 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête de Noël des employés
--

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête de Noël des employés le 28 novembre 2015 au Centre Harpell;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Michel Boudreault

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons

2797

alcoolisées lors de la Fête de Noël des employés le 28 novembre 2015 au Centre Harpell.

D'autoriser la Greffière de la Ville, Me Catherine Adam, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

10-273-15 Amendement à la Politique de gestion contractuelle

ATTENDU QUE la Politique de gestion contractuelle a été adoptée en 2010 et n'a fait l'objet d'aucune modification depuis;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 702-3 concernant la délégation de pouvoirs du conseil aux fonctionnaires et employés de la Ville, adopté en janvier 2012 prévoit qu'il est de la responsabilité du trésorier de nommer les membres du comité de sélection lors des appels d'offres par pondération;

ATTENDU QUE la Politique donne ce pouvoir au directeur général;

ATTENDU QUE de plus, la Politique nomme la greffière comme secrétaire d'office de tous les comités de sélection;

ATTENDU QUE pour des raisons d'efficacité, il y a lieu de nommer l'adjointe au greffe pour siéger à titre de secrétaire sur tous les comités de sélection;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

De modifier et remplacer le libellé de l'article 10 de la Politique de gestion contractuelle par le suivant :

Une dispense de lecture est demandée par la greffière.

Lorsqu'un système de pondération et d'évaluation des offres est utilisé, le comité de sélection est constitué avant de débiter le processus d'appel d'offres. Le trésorier nomme les membres du comité conformément au *Règlement numéro 702-3 concernant la délégation de pouvoirs du conseil aux fonctionnaires et employés de la Ville.*

L'adjointe au greffe ou son délégué, siège d'office sur tous les comités de sélection à titre de secrétaire. Elle assiste, encadre et voit au bon déroulement des travaux du comité, sans participer ni aux délibérations ni au vote.

Le comité de sélection analyse individuellement, et conformément à la grille de pondération et d'évaluation prévue dans les documents d'appel d'offres, la qualité de chacune des soumissions reçues, et ce, sans en connaître le prix.

Adoptée à l'unanimité.

13. RESSOURCES HUMAINES**13.1. CONTRATS ET ENTENTES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

14. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10-274-15 Avis de motion du règlement numéro 781 sur les ententes relatives aux travaux municipaux

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux qui a pour objet d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Ville portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux.

10-275-15 Adoption du premier projet de règlement numéro 781 sur les ententes relatives aux travaux municipaux

ATTENDU QUE le Conseil municipal veut favoriser le développement harmonieux de son territoire et estime qu'il est dans l'intérêt général de ses citoyens que les coûts reliés à l'implantation des infrastructures et équipements municipaux soient à la charge des promoteurs;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Ville portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'abroger le règlement numéro 741 afin d'adopter un nouveau règlement de façon à l'adapter aux réalités contemporaines;

ATTENDU les articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QUE le présent règlement sera soumis à la procédure de consultation prévue aux articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

2799

ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné par le maire lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Michel Boudreault

D'adopter le premier projet de règlement numéro 781 sur les ententes relatives aux travaux municipaux dont copie est jointe en annexe « A ».

De fixer la tenue de l'assemblée de consultation publique le 26 octobre 2015 à 18h.

Adoptée à l'unanimité.

10-276-15 Adoption du règlement numéro 783 sur l'obligation d'obtenir un permis pour les entrepreneurs paysagistes et les entrepreneurs en déneigement

ATTENDU les articles 4, 19, 59 et 62 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE la Ville souhaite encadrer les travaux effectués par les entrepreneurs paysagistes et en déneigement afin de faire respecter la réglementation municipale en vigueur;

ATTENDU QUE le présent règlement vise à rendre obligatoire l'obtention d'un permis à prix modique aux entrepreneurs afin que ces derniers soient dûment informés des règlements applicables sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE le dépôt de la neige sur la voie publique et au pourtour des bornes d'incendie est un problème récurrent qui cause à la Ville des frais supplémentaires de déneigement en plus de créer des risques pour la sécurité publique;

ATTENDU QUE certains entrepreneurs paysagistes utilisent les terrains vacants pour y déposer illégalement leurs rebuts végétaux et de terrassement;

ATTENDU QUE de telles pratiques génèrent des problématiques additionnelles, notamment en matière de sécurité et de contamination des sols;

ATTENDU QUE suivant l'adoption du présent règlement, la Ville sera en mesure d'assurer un meilleur service aux citoyens et la sécurité publique sera améliorée;

2800

ATTENDU QUE le permis est disponible à un tarif de 25 \$ la première année et est renouvelable sans frais pour trois années subséquentes;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par Madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Précédant l'adoption du règlement 783, la conseillère Dana Chevalier demande une modification à l'article 16 du règlement pour y retirer les mots « tolère ou permet une telle infraction ».

Proposition de modification :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Paola Hawa

D'adopter le règlement numéro 783 en y incluant la modification demandée pour l'article 16, dont copie est jointe en annexe « B ».

Un vote est demandé sur la proposition de modification :

Pour	Contre
Dana Chevalier	Daniel Boyer
Paola Hawa	Michel Boudreault
	Yvan Labelle

La proposition d'adoption du règlement avec la modification demandée est rejetée.

Proposition originale :

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter le règlement numéro 783 sur l'obligation d'obtenir un permis pour les entrepreneurs paysagistes et les entrepreneurs en déneigement dont copie est jointe en annexe « B ».

Aucun membre présent du conseil ne se porte proposeur ni appuyeur de la résolution d'adoption, le règlement est par conséquent non adopté.

10-277-15	Avis de motion de règlement numéro 785 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le

Conseil adoptera un règlement relatif aux PPCMOI afin d'habiliter le conseil municipal à autoriser, sur demande et à certaines conditions, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou à l'autre des règlements d'urbanisme en vigueur à la municipalité.

10-278-15 Adoption du premier projet de règlement numéro 785 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
--

ATTENDU les articles 145.36 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QUE le présent règlement sera soumis à la procédure de consultation prévue aux articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné par le maire lors de la séance ordinaire du 13 octobre 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter le premier projet de règlement numéro 785 portant sur les PPCMOI dont copie est jointe en annexe « C ».

De fixer la tenue de l'assemblée de consultation publique le 26 octobre 2015 à 18h30.

Adoptée à l'unanimité.

10-279-15 Avis de motion du règlement omnibus numéro 786 afin d'abroger plusieurs règlements

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement omnibus numéro 786 afin d'abroger plusieurs règlements désuets.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 14 septembre 2015 au 10 octobre 2015;
- Liste des commandes du 1^{er} septembre 2015 au 30 septembre 2015;
- Liste des embauches au Service des Loisirs;

16. LEVÉE DE LA SÉANCE**10-280-15 Levée de la séance**

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Dana Chevalier

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 38

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont
conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro
0220-100-10433*